

GOUVERNEMENT



# Toutes les réponses à vos questions sur la dose de rappel

Covid-19

Publié le : 24/09/2021



Photo : AFP

Qu'est-ce qu'un rappel vaccinal ? Qui est éligible ? Avec quels vaccins la dose de rappel est-elle administrée ?

## Un rappel vaccinal, c'est quoi ?

Il s'agit du renouvellement de **l'administration d'une dose de vaccin, destiné à maintenir un bon niveau de protection en stimulant le système immunitaire.**

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 [🔗](#), le rappel vaccinal correspond à l'administration d'une injection de vaccin supplémentaire pour les personnes éligibles, c'est-à-dire :

- une seconde dose pour les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 et ayant donc reçu une injection unique (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial, ainsi que les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen ;
- une troisième dose pour les personnes ayant reçu deux doses de vaccins (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial ;
- une quatrième dose pour les personnes immunodéprimées ayant déjà reçu trois doses sur avis médical au cours de leur schéma vaccinal initial.

## FAQ - La campagne de rappel



[solidarites-sante.gouv.fr](https://solidarites-sante.gouv.fr)

# Qui sont les personnes éligibles à la dose de rappel ?

Début de la campagne de rappel du vaccin contre la Covid-19 dans les EHPAD



dose de rappel :

## 6 mois après la dernière injection du schéma initial

- les résidents des Ehpad et des USLD ;
- les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ↗ ;
- les personnes atteintes de comorbidité(s) ↗ ;
- les personnes immunodéprimées (à noter que pour cette dernière catégorie, l'administration de la dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire) et leur entourage ;
- l'ensemble des professionnels qui prennent en charge ou accompagnent ces personnes vulnérables (soignants, transports sanitaires et professionnels du secteur médico-social) ;
- les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ;
- les pompiers ;

## 4 semaines après la dernière injection du schéma initial

- les personnes ayant reçu une dose du vaccin Janssen.

## Où se faire vacciner ?

Pour les personnes résidents dans les établissements pour personnes âgées, la dose de rappel s'administre sur place, pas besoin de se déplacer ;

Pour les autres, l'administration de la dose de rappel s'effectue en centre de vaccination, chez le médecin traitant (généraliste ou spécialiste), en pharmacie, en cabinet infirmier ou de sage-femme, au sein des services hospitaliers où elles sont suivies.

## Pourquoi une campagne de rappel est-elle nécessaire ?

Parce que, pour un certain nombre de populations, a été identifié un phénomène de **diminution de l'immunité conférée par le vaccin, du fait de systèmes immunitaires plus fragiles, en particulier face au variant Delta.**

# Avec quels vaccins ?

Les rappels vaccinaux sont effectués uniquement avec le vaccin à ARN messenger [Pfizer-BioNTech](#), quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal.

# Quid du « pass sanitaire » ?

L'injection d'une dose de rappel **génère un nouveau « QR code » qui n'efface pas l'ancien.**

Ainsi, les deux peuvent être stockées sur l'application TousAntiCovid ou au format papier, et servir tous deux de « pass sanitaire ».

## « Pass sanitaire » : mode d'emploi



[info-coronavirus/pass-sanitaire](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)

---

### L'actualité

Toute l'actualité

L'actualité du Premier ministre

Espace presse

Agenda

Discours et rapports

### Les actions du Gouvernement

Les actions

Les portraits de la relance

Le Porte-parole

Conseil des ministres

### Le Gouvernement et les institutions

Le Premier ministre

Composition du Gouvernement

Services du Premier ministre

Visite virtuelle de Matignon

Le savez-vous ?

### Les réseaux sociaux du Gouvernement



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence [etalab-2.0](#) 

## GOVERNEMENT

[elysee.fr](#)

[service-public.fr](#)

[legifrance.gouv.fr](#)

[data.gouv.fr](#)

[france.fr](#)

---

[Données personnelles et cookies](#) [Écrire au Premier ministre](#) [Contact presse](#) [Mentions légales](#) [Accessibilité :](#)  
[non conforme](#) [Gestion des cookies](#) [Marque de l'État](#)

---